

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **119 (1993)**

Heft 25

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Fin de la partie
rédactionnelle

sentants de l'OFC, du NIKE et de l'ASHT. Pour cette dernière, outre la question de principe déjà mentionnée, le statut d'un tel prolongement est lié à une alternative: faut-il établir un véritable inventaire indépendant pour les objets relevant de l'histoire de la technique? Et si oui, qui doit s'en charger? A l'inverse, n'y a-t-il pas plutôt lieu d'incorporer ces témoins de l'évolution technique dans des inventaires déjà en cours de réalisation et, le cas échéant, lesquels? Par ailleurs, quelle que soit la voie retenue, il s'agira d'élaborer des critères quant à la valeur, la qualité et le degré de rareté notamment des objets en question. Or si l'ASHT, qui a juste dix ans d'existence, est prête à mettre activement ses forces et ses connaissances à disposition, elle ne saurait suffire à remplir seule une tâche de cette envergure. A l'issue de la séance, il fut décidé de transmettre, dans un premier temps, l'ensemble des données réunies à la Com-

mission fédérale des monuments historiques, en lui demandant de bien vouloir s'exprimer, dans un délai raisonnable, sur les questions soulevées. D'une façon générale, on peut en effet retenir que la poursuite du thème est dans l'intérêt de la Confédération, le sujet ayant été introduit dans la Convention de Grenade, soumise à signature en octobre 1985, par le Conseil de l'Europe. Comme on le sait, celle-ci a pour but la conservation de l'héritage architectural européen, mais sa ratification n'a pas encore été autorisée par tous les cantons, détenteurs dans notre pays de la souveraineté culturelle. Aussi, espérons-nous que cette première étape, réalisée avec l'efficace collaboration d'un grand nombre de communes, puisse, d'entente avec les cantons, conduire à de nouveaux résultats.

Albert Hahling, responsable du projet, Midi 1, 1860 Aigle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction cantonale des bâtiments publics, Zurich	Ecole professionnelle en «Schütze», Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 dans le canton de Zurich ou originaires de ce canton	17 déc. 93	
Commune de Möhlin/AG	Etablissement scolaire «Storebode», CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1992 dans les districts de Rheinfelden ou de Laufenbourg ou originaires de Möhlin. Adresse: Bauverwaltung, 4313 Möhlin, tél. 061/855 33 70	20 déc. 93 (20 août 93)	
BTR Prébéton SA, Lausanne	Un garage en béton préfabriqué, est-ce de l'architecture? CI	Architectes inscrits au REG A ou B au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 et étudiants en architecture de dernière année de l'EAUG, des EPF ou des ETS	30 déc. 93 (dès le 15 oct. 93)	20/93 p. 412
Agence internationale de l'énergie et Agence néerlandaise pour l'énergie et l'environnement	Le photovoltaïque dans l'environnement construit, CI	Etudiants et professionnels en architecture, installations du bâtiment, urbanisme et domaines associés, sans restriction, à titre individuel ou en groupe	31 déc. 93 (1 ^{er} sept. 93)	19/93 pp. 389- 390
Commune de Poschiavo/GR	Nouveau bâtiment pour l'administration communale, CP	Architectes domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton des Grisons ou originaires de Poschiavo résidant en Suisse ainsi que 3 architectes tessinois invités	31 janv. 94	
Commune de Bulle/FR	Aménagement d'un centre régional de sports et de loisirs à la Tioleire, CI	Architectes, aménagistes et urbanistes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1993 dans les cantons de Berne, Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud ou Tessin	7 févr. 94 (dès le 13 sept. 93)	
Ville de Wil/SG	Zone piétonne Obere Bahn- hofstrasse, CI	Architectes et architectes paysagistes domiciliés ou éta- blis à Wil ou dans les communes du groupe d'aménage- ment régional intercantonal de Wil au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 ou originaires de ces communes	18 févr. 94 (5 nov. 93)	
DuPont Worldwide, ACSA-DuPont Benedictus Award, 1735 New York Avenue, Washington DC 20006 (USA)	Prix Benedictus 1994	Prix international. Catégorie professionnels: ouvert aux architectes du monde entier; catégorie étudiants: ouvert aux étudiants en cycle de fin d'études ressortissants des Etats-Unis, du Canada ou d'Europe	22 avril 94	
Académie suisse des sciences techniques	Prix de l'énergie renouvelable	Personnes ou entreprises privées, institutions publiques	30 avril 95 (15 déc. 94)	21/92 p. 414

Note
Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.
Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.